



# AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

## Municipales 2020 - Charte de la vallée de la Bièvre Les AVB demandent aux candidats de s'engager

À l'occasion des élections municipales du 15 et 22 mars 2020, les AVB soumettent à la signature de tous les candidats cette charte qui leur propose des engagements en faveur de la vallée de la Bièvre et de son environnement. Elle comprend cinq points généraux et quelques points spécifiques à la commune.

Les AVB informeront la population de la position des candidats sur cette charte.

### 1. PRESERVER LES ESPACES NATURELS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

Le classement du site de la vallée de la Bièvre intervenu en juillet 2000 est un acquis précieux. Il n'est cependant pas une protection absolue puisque des autorisations spéciales de construction, de démolition ou de tout aménagement peuvent y être demandées. Pour les communes concernées, les élus s'engagent à intégrer les limitations liées au classement dans les documents du PLU, cartes et articles du règlement concernés et à y rappeler le principe de non modification du site pour les bâtiments privés comme publics.

Au-delà de la zone classée, les élus s'engagent à préserver tous les espaces naturels sensibles ou remarquables de la commune en intégrant des dispositions appropriées dans les documents d'urbanisme.

Ils s'engagent à respecter le principe de non constructibilité du site classé.

Les élus s'engagent à défendre les mêmes principes dans leur rôle au sein de la communauté d'agglomération.

*Certains projets en site classé, par principe, entraînent une modification du site. C'est le cas d'un projet de maraîchage, comportant quelques serres, envisagé à la sortie ouest de la commune pour lequel nous avons défini la bonne intégration dans le site comme une priorité.*

*Nous avons toute confiance dans la Commission départementales des sites pour évaluer l'impact sur le site et son acceptabilité.*

### 2. MAITRISER L'URBANISATION

L'étalement urbain, consommateur d'espaces naturels et agricoles doit être stoppé. Le principe d'une stabilisation de la population sera retenu et défendu. Si des décisions de niveau supérieur (intercommunalité, région, État) imposent la réalisation de nouveaux logements, elle s'appuiera prioritairement sur la rénovation de l'habitat existant ou une légère densification respectueuse du caractère des quartiers existants et ménageant des « espaces de respiration » dans le tissu urbain.

Par ailleurs, toute nouvelle opération doit permettre d'améliorer la situation de la commune vis-à-vis de ses obligations en matière de logements sociaux.

Pour que nos communes ne deviennent pas des cités dortoirs, il sera créé des espaces favorisant la vie en commun qu'ils soient commerciaux, culturels ou associatifs. Les élus ne doivent pas « laisser les clés » des opérations d'urbanisation aux promoteurs mais être les porteurs d'une vision de l'évolution qualitative de la vie de la commune, sans pour autant en chasser les occupants d'origine. Ils s'engagent à organiser une concertation active permettant la participation des habitants à l'élaboration des projets dès le début, là où toutes les options sont encore ouvertes, et à ne pas se contenter des concertations légales actuellement sans intérêt ni efficacité.

*Tout à fait d'accord sur ce point. C'est une lutte de chaque jour !*

### 3. DIMINUER LE TRAFIC ROUTIER EN FAVORISANT DES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS

Dans la mesure des moyens et des responsabilités des élus de la commune et de l'intercommunalité, les élus s'opposeront à toute création de nouvelle route. Ils développeront significativement les voies de circulations douces dans leur commune et contribueront à l'interconnexion avec les réseaux des communes voisines. Ils privilégieront le développement des transports en commun et favoriseront l'intermodalité en facilitant les changements de mode de transport, par exemple en offrant la possibilité de laisser les vélos, motos ou voitures à proximité des gares, de manière sûre et sans préjudice visuel pour le paysage.

*Nous souhaitons apporter une nuance sur ce point car le terme « route » est très général. Il est possible, dans l'aménagement de la commune des Loges en Josas, que nous étudions une voie locale, pour améliorer la desserte d'un quartier.*

*Par contre, nous sommes prêts à mettre en débat les routes constituant des liaisons nouvelles ayant un impact significatif sur l'environnement ou les terres agricoles.*

### 4. GARANTIR LA QUALITE DES EAUX DE LA BIEVRE ET PRESERVER SES ABORDS

Les élus, par leur action directe sur leur territoire et par leur participation dans les structures intercommunales (SIAVB, SAGE), s'engagent à préserver ou restaurer une bonne qualité de l'eau de la Bièvre et de ses affluents. Ils intégreront les dispositions du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la rivière Bièvre et du ru de Vauhallaan dans les documents d'urbanisme dont le PLU.

Ils empêcheront la construction en zone inondable ou dans les zones humides de fond de vallée.

Ils contribueront à protéger les abords des cours d'eau. Au travers des structures intercommunales, les élus favoriseront la réouverture de la Bièvre sur l'ensemble de son parcours actuellement couvert, ainsi que sa renaturation. Ils défendront la restauration du réseau de rigoles et aqueducs alimentant Versailles.

*Le projet de restauration des rigoles est un beau projet qu'il faut soutenir, mais la réalité est que, malheureusement, il n'est aujourd'hui ni vraiment piloté ni financé.*

### 5. FAIRE DE LA CONCERTATION UN ATOUT POUR MIEUX DECIDER

La concertation ne nuit pas à la décision, bien au contraire. Pour toutes les décisions importantes de la vie publique, en particulier les travaux, l'urbanisation et toute décision qui modifie la vie communale, les commissions municipales en charge de ces dossiers seront précédées d'une phase de concertation libre (questions-réponses, proposition, suggestions) avec les associations et la population. La transparence est la condition indispensable pour un fonctionnement municipal exempt de passe-droit, dérogation et autres abus. Cela doit se traduire par une information ouverte et en temps réel sur toutes les décisions prises ainsi que sur une intégration des contributions de chacun.

*La concertation est au cœur de notre approche et nous nous y sommes engagés dans notre programme.*

### 6. LES LOGES – Chemin rural n° 11 dit « Chemin des Boulangers »

Dans la limite des responsabilités des élus de la commune, tout sera fait pour rétablir la continuité du « Chemin des boulangers » à l'ouest de la commune en lisière du Golf afin d'assurer une circulation fluide pour les promeneurs entre le Bois de la Garenne et le chemin partant de la rue de la Croix Blanche et conduisant au « Trou salé ».

*Notre liste a pour ambition de remettre ce projet en étude, même si sa réalisation n'est pas simple. Ce projet a tout son sens car il vise à rétablir la continuité du réseau de chemins entre le sud et le nord de la commune.*

7. LES LOGES – Nuisances aériennes - aérodrome de Toussus le Noble

Le poste de douanes de l'aérodrome de Toussus Le Noble a été supprimé il y a plusieurs années, ce qui a eu un impact positif sur la diminution du nombre de vols polluants et sonores.

Quelle est votre position sur le souhait actuel de l'Etat et d'ADP de rouvrir un poste de douane à TLN ?

Quelle est votre position sur la suppression de la plage de silence les dimanches et jours fériés de 12h à 15h entre les mois d'avril et de septembre ?

Comment comptez-vous défendre vos positions ?

*Nous nous opposerons fermement à la réouverture du poste de douanes à l'aérodrome de Toussus le Noble, comme nous l'avons annoncé publiquement lors de la présentation de notre programme.*

*L'expérimentation en 2019 de la suppression des plages de silence remplacées par des créneaux ouverts seulement aux avions définis comme les moins bruyants par la classification CALIPSO n'a pas démontré son efficacité même si elle a permis de créer une dynamique positive dans certains aéroclubs. Nous acceptons qu'elle soit prolongée en 2020, mais dans des modalités revues dans le sens d'une réduction des nuisances sonores afin d'augmenter ses chances de succès et à condition que les résultats soient analysés de manière complète et objective afin de permettre d'aboutir à une conclusion. Pour des résultats tangibles pour nos populations, nous considérons qu'il faut en parallèle accentuer les efforts à fournir sur le respect des trajectoires. À cette fin, nous continuerons de demander l'accès aux chevelus et des mesures importantes pour que les instructeurs fassent mieux respecter les couloirs prévus.*

Au nom de la liste **Les Loges au Cœur**,



*C. Douc*

Caroline Doucerain

À retourner aux AVB de préférence par courriel à [avb@bievre.org](mailto:avb@bievre.org)